

une action européenne

La coopération associative
L'année européenne 2010
Les services sociaux d'intérêt
général

Valoriser
le secteur associatif



PROMOUVOIR LA COOPÉRATION EUROPÉENNE dans le réseau FNARS

Les associations du réseau FNARS peuvent désormais se tourner vers des structures d'autres États membres de l'Union européenne pour collaborer à des projets communs. Trouver de nouvelles pistes de travail, interroger les pratiques, croiser les points de vue : autant d'enrichissantes opportunités que l'Europe offre aux acteurs du réseau.

La FNARS souhaite promouvoir l'ouverture des associations à l'Europe, sous forme de coopérations entre les acteurs de l'insertion, en développant de manière structurée les échanges entre intervenants sociaux, bénévoles, administrateurs, personnes accueillies et directeurs d'association.

Il s'agit d'une opportunité dont il faut se saisir. La diversité culturelle doit être perçue non pas comme un frein, mais comme l'occasion de questionner ses pratiques professionnelles en allant les confronter à celles d'autres structures en Europe et d'expertiser ainsi les politiques publiques sociales dans les différents pays de l'UE. Tout en travaillant sur les mêmes problématiques, chaque pays propose des réponses aux besoins des personnes en précarité qui lui sont propres, à travers des modes d'organisation différents. Ces rencontres permettent d'enrichir la réflexion en interne sur les modes de prise en charge et contribuent à anticiper les évolutions du secteur. Ces échanges sont aussi l'occasion d'apprendre de l'autre, de

valoriser son savoir-faire et, par la même occasion, de redynamiser ses équipes.

→ Programmes européens

L'Union européenne propose plusieurs programmes permettant de réaliser des visites d'études, de développer des formations et des expérimentations conjointes et de procéder à des échanges de personnels. Trop souvent considérés comme d'un accès complexe ou associés à des contraintes financières, ces programmes font peur et semblent être un investissement en temps démesuré. Seule certitude : la majorité des associations qui se sont lancées dans cette aventure en sont revenues enthousiastes et prêtes à renouveler l'expérience. La Commission européenne a d'ailleurs développé plusieurs programmes adaptés aux petites associations et a réussi à lever les contraintes administratives et financières, en mettant en place des mécanismes forfaitaires ou encore en procédant par exemple à des avances de trésorerie significatives.

En s'appuyant sur la thématique de l'année européenne 2010, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la FNARS a présenté et obtenu le financement de plusieurs projets européens dans le cadre du programme Grundtvig. Ainsi, le siège de la fédération a souhaité développer des échanges sur les questions de précarité et de santé mentale avec des partenaires issus du Danemark, de Lituanie et d'Italie. Une première visite d'étude des délégations

européennes a eu lieu à Paris en décembre 2010. La FNARS Bourgogne met en œuvre un projet similaire avec des pays du sud de l'Europe (Italie, Portugal et Espagne) sur les questions de précarité et de ruralité. Enfin, la FNARS Bretagne a souhaité échanger avec quatre associations (belge, roumaine, espagnole et italienne) sur la participation des usagers.

D'autres projets transnationaux ont été préparés durant l'année 2010 en vue d'un dépôt des dossiers début 2011. S'ils sont acceptés pour financement, il sera alors possible pour la fédération d'aller expertiser l'approche du « logement d'abord » telle qu'elle est mise en œuvre en Finlande, en Écosse, en Autriche et en Espagne. Un autre projet permettra de mutualiser les outils et méthodologies de la participation entre plusieurs têtes de réseaux nationales en Europe (Espagne, Portugal et Belgique). Enfin, la FNARS Ile de France prévoit d'aller voir quelles stratégies les capitales européennes ont élaboré en direction des sans-abri.

Par ailleurs, la FNARS propose un accompagnement aux adhérents dans le montage de tels projets : compréhension du fonctionnement des différents programmes disponibles, recherche de partenaires européens, aide à la rédaction et relecture des projets. Ainsi, plusieurs associations adhérentes ont sollicité le siège et ont pu déposer leur propre projet, sur des questions telles que la prise en compte de la parentalité ou encore l'insertion par l'activité économique (IAE).

La FNARS souhaite développer en 2011 cette stratégie d'ouverture européenne et produira des outils méthodologiques qui faciliteront l'accès des associations à ces programmes d'échanges ■

“ Ces rencontres enrichissent la réflexion sur la prise en charge et contribuent à anticiper les évolutions du secteur. ”

ANNÉE EUROPÉENNE 2010

La pauvreté en ligne de mire

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale était le thème choisi par l'Union européenne pour l'année 2010. Une année consacrée à rendre visibles les préoccupations et les travaux de la fédération, mais aussi à porter le débat sur des thèmes inédits, telles la santé mentale ou la culture. Bilan d'une année thématique.

La FNARS était membre du comité de pilotage qui s'est réuni en 2009 et 2010. Ce comité réunissait à la fois les administrations centrales, les associations de collectivités, des représentants des syndicats et les associations de lutte contre l'exclusion. Trois thèmes ont été retenus pour l'année européenne 2010 : la gouvernance et les partenariats territoriaux, les parcours d'insertion et enfin la citoyenneté et l'accès aux droits. Ces trois thèmes ont fait l'objet d'un appel à projets lancé à l'été 2009, lequel a permis de financer 68 programmes en 2010. La FNARS a largement relayé l'information auprès de son réseau, en invitant les adhérents à répondre à cet appel. Plusieurs associations ont ainsi pu bénéficier de financements.

En parallèle, la fédération a obtenu un soutien pour développer une action sur les questions de précarité et de santé mentale visant à rapprocher les secteurs du social et de la psychiatrie. Ainsi, la journée nationale « *Usagers, précarité et santé mentale* », organisée en décembre 2010, a réuni près de 200 personnes (pouvoirs publics et intervenants du secteur de la psychiatrie et du secteur social). Le guide *Précarité et santé mentale - repères et bonnes pratiques*, qui décrit des expériences innovantes en matière d'accès aux droits et aux soins, a été diffusé à 3000 exemplaires. La FNARS Bretagne a aussi obtenu le soutien du comité de pilotage pour son projet « *Parcours sensibles* »,

réalisé en partenariat avec l'Association des Transmusicales (ATM) et l'association Electroni [K]. Impliquant 8 CHRS de Rennes et des associations culturelles du territoire, ce projet vise à faciliter l'accès des personnes en situation d'exclusion sociale à la culture. Un documentaire a été réalisé, afin de présenter le projet et le vécu des personnes accompagnées comme celui des travailleurs sociaux.

→ Séminaires et tables rondes

Enfin, l'année européenne a été ponctuée par plusieurs journées de débats et tables rondes sur les questions de pauvreté et d'exclusion sociale, occasions pour la FNARS de faire entendre sa voix, comme lors des séminaires déconcentrés qui se sont déroulés à Lille, Rennes et Marseille. Il en a découlé des préconisations et des propositions

visant à atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté de 20 %, telle que la stratégie européenne 2010-2020 le réclamait. Aujourd'hui, en Europe, ce sont près de 120 millions de personnes, soit environ 17 % de la population, qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Bien que ces recommandations soient tout à fait pertinentes et aillent dans le sens des positions que porte la fédération, il y a peu de chance pour que cette feuille de route se traduise en un réel plan d'action.

L'année européenne 2010 aura permis de lancer des initiatives locales intéressantes et de rapprocher des secteurs qui n'ont pas toujours l'occasion de dialoguer, telles l'action sociale et l'action culturelle ■

“ Aujourd'hui, en Europe, près de 120 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. ”

La conférence de consensus européenne sur LE SANS-ABRISME

La présidence belge de l'Union européenne au second semestre de l'année 2010 a organisé, en lien avec la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abris (FEANTSA), une conférence de consensus européenne sur le sans-abrisme, les 9 et 10 décembre 2010. Cette conférence s'inspire de celle qu'a organisée la FNARS en novembre 2007. Forte de cette expérience, la fédération a pu participer à plusieurs réunions de préparation

pour présenter la démarche méthodologique qu'elle avait adoptée.

Articulées autour de 6 questions clés, les conclusions du jury indépendant invitent notamment à privilégier des approches « dirigées vers le logement » et à adopter une réelle stratégie européenne sur la question. Cette dernière recommandation va tout à fait dans le sens de la déclaration écrite ratifiée par le Parlement européen en fin d'année 2010 et qui avait fait l'objet d'un courrier de la FNARS aux députés représentant la France à Strasbourg.

SERVICES SOCIAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL : vers une meilleure prise en compte de leurs spécificités

2010 devait être une année décisive pour les services sociaux d'intérêt général. Si l'approche adoptée par l'Europe sur ce sujet ne s'en trouve pas bouleversée, on note dans le cadre des subventions et des marchés publics quelques avancées, allant vers une meilleure reconnaissance des spécificités des services sociaux mis en œuvre par les associations.

Dès le début de l'année 2010, les pouvoirs publics ont procédé à une mise en conformité du régime de la subvention avec le droit européen sur les aides d'État. Ainsi, un nouveau cadre juridique régit désormais les subventions des pouvoirs publics aux associations. Il s'agit du nouveau modèle de Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), contenu dans la circulaire Fillon du 18 janvier 2010. Cette circulaire a fait couler beaucoup d'encre dans les réseaux associatifs, notamment à cause d'une possible remise en cause de la liberté associative du fait des obligations de service public qui en découlent. Un travail d'analyse a été réalisé par la FNARS, en lien avec l'UNIOPSS, qui considère que ce nouveau modèle est une avancée vers une meilleure reconnaissance juridique du régime de la subvention par les collectivités territoriales, bien qu'en pratique, ces dernières aient encore du mal à y recourir. Par ailleurs, les associations regrettent que le comité prévu pour le suivi de cette circulaire ne se soit pas mis en place afin de poursuivre le travail de stabilisation et d'adaptation de cet instrument, notamment au regard des petites associations. Dans le cadre de la consultation de la Commission européenne visant une évaluation des règles communautaires sur les aides d'État appliquées aux services sociaux, la FNARS et les membres

du Collectif des SSIG ont rencontré le Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE). Les associations se félicitent que les pouvoirs publics français aient bien repris les positions associatives dans le rapport national qui a été remis aux services de la Commission européenne : la notion d'activité économique appliquée à l'ensemble des activités des associations, le faible impact sur les échanges intra-communautaires pour les activités à caractère très local ou très peu économiques et enfin la disproportion de la réglementation européenne appliquée aux petites structures associatives qui n'ont pas pour objet de développer des activités économiques mais de répondre à des besoins sociaux.

Les premiers effets de ce travail se font sentir dans les communications de la commission européennes, qui semblent mieux prendre en compte les spécificités des services sociaux dans l'application des règles européennes. Cependant, outre les discours politiques allant dans ce sens, les mesures concrètes tardent à venir et l'approche de l'Europe ne change pas radicalement vis-à-vis des services sociaux, lesquels bénéficient toujours d'un cadre inadapté.

Toujours à l'échelle européenne, la FNARS a répondu, en collaboration avec l'UNIOPSS et le Coorace, à une consultation lancée par la Commission européenne sur la

modernisation des marchés publics. Les résultats de cette consultation pourraient aboutir à une modification des directives européennes actuelles sur les marchés publics. Ainsi, les associations ont recommandé un maintien des procédures allégées dont bénéficient les services sociaux lorsque les collectivités publiques choisissent la commande publique pour leur mise en œuvre, tout en prônant une exemption de mise en concurrence pour les services à caractère très local et de faible montant.

Enfin, plusieurs journées d'étude ont été réalisées en région (Bourgogne et Bretagne) sur les questions de subvention, de marché public et, plus largement, sur l'évolution des relations entre les associations et les pouvoirs publics en incluant la nouvelle procédure d'appel à projets (issue de la loi Hôpital patient santé territoire) qui régit désormais les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la loi 2002-2.

La rédaction du guide FNARS relatif aux marchés publics et aux relations entre les associations et les pouvoirs publics a pris un peu de retard et le document devrait être publié courant 2011. Il abordera les questions juridiques des différents modes de contractualisation. Il donnera des recommandations aux associations pour dialoguer avec les collectivités afin de conserver un mode partenarial et éviter un basculement dans une position de prestataire.

Enfin, lorsqu'il est nécessaire de répondre à un marché public, le document expliquera les règles des procédures de mise en concurrence et fournira quelques clés pour présenter une offre ■



FAVORISER L'ACCÈS aux fonds structurels européens

En raison de leur complexité d'accès, les fonds structurels européens suscitent beaucoup de méfiance. Formations, journées d'information, mise en place de centres régionaux dédiés à la question : la FNARS passe en revue les mesures pour aider les structures à faire financer leurs projets par ces fonds.

Les fonds structurels, qu'il s'agisse du Fonds social européen (FSE) ou Fonds européen de développement des régions (FEDER), ne sont pas à écarter dans le contexte actuel, puisqu'ils peuvent représenter une alternative intéressante aux financements nationaux. Cependant, devant les lourdeurs liées aux contraintes administratives de ces fonds, il est essentiel que les associations, et en particulier les SIAE, soient formées et accompagnées sur le long terme, aussi bien dans la phase de montage des projets que dans la gestion de ces derniers.

→ FSE et Structures d'insertion par l'activité économique

Avec le soutien opérationnel de l'Avise et en coordination avec les autres réseaux de l'IAE, les adhérents de la FNARS ont ainsi pu bénéficier de sessions de formation en région sur 2 jours : « *Comment faire cofinancer son projet par le FSE* ». Ainsi, parmi les 286 stagiaires, 76 provenaient des réseaux de l'IAE, dont 35 adhérents

“ Face aux contraintes administratives de ces fonds, il est essentiel que les associations soient accompagnées sur le long terme. ”

de la FNARS. Pour comparaison, en 2009, seules 14 personnes issues de SIAE avaient participé à ces sessions. Ces formations ont permis à la fois d'aborder le cadre général du FSE en France, ainsi que les dispositions réglementaires et budgétaires. Des exercices pratiques ont fourni aux participants des outils à la fois pour faciliter le suivi et la gestion des projets, mais aussi pour préparer des contrôles FSE.

Toutefois, malgré la formation des acteurs de terrain, le FSE reste un dispositif complexe. Les travaux préparatoires à la nouvelle programmation 2014-2020 étaient l'occasion de faire remonter auprès de la DGEFP, par le biais de courriers et de notes techniques, les difficultés que rencontrent les acteurs de l'IAE, et en particulier les ACI, sur la gestion et les perspectives pour l'IAE quant à la prochaine programmation du FSE. Les enjeux sont de taille et ce travail devra se poursuivre sur 2011.

→ Élargir les perspectives au FEDER

Le fonds européen FEDER est une source de financement méconnue par les associations qui ont davantage recours au FSE depuis déjà plusieurs années. Cependant, il constitue une ressource intéressante pour le financement des infrastructures. Plusieurs actions ont été développées dans ce sens.

Tout d'abord, une journée d'information été organisée à Paris le 26 novembre 2010, à destination des relais régionaux ou nationaux des

réseaux de l'IAE : « *Comment bien orienter une structure IAE vers un financement FSE/FEDER/FEADER?* ». Plusieurs délégations régionales FNARS ont ainsi pu décrypter les mécanismes de ces fonds à travers des témoignages d'experts. Cette journée visait à répondre notamment aux questions suivantes : *Quels sont les intérêts concrets des fonds structurels? Quels sont les grands principes à respecter? Comment aider un adhérent à réussir sa demande de financement?*

En parallèle, toujours avec le soutien de l'Avise, un appel à candidature a été lancé pour la mise en place de centres régionaux destinés à appuyer les structures de l'IAE dans l'accès aux fonds structurels. Cette initiative se fonde sur la nécessité d'un accompagnement de proximité pour les opérateurs, dans l'accès et le suivi de projets financés par le FSE et le FEDER. Après une concertation des réseaux de l'IAE, trois territoires pilotes ont été identifiés : Nord Pas-de-Calais, Centre et Rhône-Alpes. La mise en place des centres d'appui régionaux a avancé moins vite que prévu, mais une première réunion a eu lieu avec les services de la préfecture en région Centre et la FNARS Centre, forte de son expérience en tant qu'organisme intermédiaire sur la ligne « microprojets associatifs » du FSE.

Enfin, un amendement au règlement communautaire FEDER, publié en juin 2010, rend éligible le financement d'actions en faveur du « logement des communautés marginalisées », autant pour les infrastructures que pour les études d'ingénierie en amont.

Une circulaire traduisant cette nouvelle règle a été publiée en début d'année 2011 et donne une interprétation large de ces dispositions, qui intègre l'hébergement parmi les actions éligibles. La FNARS sera vigilante sur ce dossier en 2011 ■